

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE SEINE-ET-MARNE

-0-0-

**EXAMEN PROFESSIONNEL  
D'ACCÈS PAR VOIE DE PROMOTION  
INTERNE AU GRADE  
D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL**

**SESSION 2021**

**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY**

## I INTRODUCTION

Le jury de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial était composé de 15 membres répartis en trois collèges égaux (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées).

### **1.1 Le conventionnement**

L'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial est organisé par le Centre de gestion de Seine-et-Marne en convention avec les Centres interdépartementaux de gestion de la Petite Couronne et de la Grande Couronne de la région Ile-de-France.

### **1.2 Les conditions d'accès**

Les conditions d'accès au grade d'agent de maîtrise ainsi que les conditions d'organisation des épreuves sont régies par les textes réglementaires suivants :

- Décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié - statut particulier,
- Arrêté du 27 janvier 2000 modifié - examen professionnel.

### **1.3 Les dates**

<b>Opérations</b>	<b>Dates</b>
Inscriptions	8 septembre au 14 octobre 2020
Dépôt des dossiers	22 octobre 2020
Réunion de choix de sujets	9 décembre 2020
Épreuve écrite	21 janvier 2021
Jury examen des notes	18 mars 2021
Épreuve orale	3, 4, 5 et 6 mai 2021
Jury d'admission	11 mai 2021

## II LES PRINCIPALES DONNÉES DE LA SESSION

### **2.1 Les inscrits, présents, admissibles et admis**

	<b>Nombre d'admis à concourir</b>	<b>Nombre de présents à l'épreuve écrite</b>	<b>% d'absentéisme à l'écrit</b>	<b>Nombre d'autorisés à participer à l'épreuve orale</b>	<b>Nombre de présents à l'épreuve orale</b>	<b>Nombre d'admis</b>
2019 (CIG GC)	1087	961	11,59 %	687	676	362
<b>2021</b>	<b>878</b>	<b>732</b>	<b>17,94 %</b>	<b>525</b>	<b>505</b>	<b>225</b>

En 2021, on observe une baisse du nombre d'inscrits de 19,23 % par rapport à la session précédente et un taux d'absentéisme à l'épreuve écrite en hausse (+ de 6 %).

**La majorité des candidats présents à l'épreuve écrite sont issus du secteur de conventionnement à 93 %, ont entre 30 et 39 ans à 40 % et sont majoritairement de sexe masculin à 77 % et possèdent un diplôme du niveau 3 (BEP, CAP) à 50 %.**

### III L'ÉPREUVE ÉCRITE

#### 3.1 L'épreuve écrite

L'épreuve consiste « à partir d'un dossier comprenant différentes pièces, résolution d'un cas pratique portant sur les missions incombant aux agents de maîtrise territoriaux et notamment sur les missions d'encadrement (durée : deux heures ; coefficient : 1) ».

#### 3.2 Les moyennes de l'écrit

	2019	2021
<b>Moyenne de l'écrit</b>	7,33	<b>6,63</b>
<b>Note la plus élevée</b>	18,50	<b>16</b>
<b>Note la plus faible</b>	0	<b>0</b>
<b>Nombre de notes éliminatoires</b>	274 (28,5 %)	<b>207</b> <b>(28,1 %)</b>

Le niveau général de l'épreuve écrite est très faible et inférieur à la session précédente : 6,63 contre 7,33 en 2019.

Cependant, le nombre de notes éliminatoires est équivalent à 2018 (28,1 % contre 28,5 %).

#### 3.3 L'évaluation de l'épreuve écrite

Pour de nombreux correcteurs, l'épreuve est peu ou pas adaptée au cadre d'emplois.

Pour le sujet, l'adéquation est correcte avec le niveau attendu. Cependant, le format de réponse, de type rédactionnel, pénalise les candidats.

En fait, c'est le grade même et les fonctions qui en découlent qui posent des problèmes : dans certaines collectivités, un AM peut être DST et dans d'autres un simple exécutant. D'où des difficultés pour certains candidats.

Une question de calcul aurait été appréciée. De plus, les documents ont été peu utilisés et compris par les candidats.

Néanmoins, les questions 1 et 3 étaient assez accessibles alors que la question 2 sur la nouvelle organisation d'un service et le plan de formation était très difficile pour les candidats.

Pour tous, la fiche de notation est claire, en adéquation au sujet et pertinente ainsi que les indications de correction.

Les candidats ont démontré une connaissance des EPI et des connaissances techniques.

Mais il y a eu une mauvaise utilisation du dossier par les candidats qui recopient des parties de document sans les adapter au contexte du sujet.

Peu ou pas de préparation et une incompréhension des consignes et des difficultés de synthétiser et de rédiger. Peu de culture territoriale, il faut s'ouvrir aux autres services.

Les candidats doivent aussi gérer le temps d'épreuve.

Les correcteurs préconisent que les candidats se préparent plus et mieux à l'épreuve. Il faut bien lire les consignes et les documents pour savoir utilement s'en servir.

Il convient d'utiliser les outils à disposition : annales corrigées, cadrage...

### 3.4 Le seuil d'admissibilité

Le jury statue sur des cas de signes distinctifs de nature à entraîner une rupture de l'anonymat de certaines copies.

Il rappelle à l'attention des candidats la nécessité de respecter très strictement les instructions concernant l'anonymat qui sont portées sur les sujets et données oralement par la Présidente du jury le jour de l'épreuve écrite.

Après en avoir délibéré, le jury décide d'attribuer la note de 0/20 à deux copies ; une où le candidat a signé avec son nom et l'autre où le candidat a utilisé un nom fictif non indiqué dans le sujet.

**Après délibération et vote, le jury arrête la liste des candidats autorisés à participer à l'épreuve orale de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial à 525 candidats.**

**La moyenne des candidats autorisés à participer à l'oral est de 7,97/20.**

**Le profil des candidats autorisés à participer à l'épreuve orale est identique à celui des présents : la majorité provient du secteur du conventionnement à 93 %, possède un diplôme du niveau 3 à 47 %, est du genre masculin à 76 % et se situe à 43% dans la tranche d'âge des 30-39 ans.**

## IV L'ADMISSION

### 4.1 L'épreuve orale

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury destiné à permettre à ce dernier d'apprécier la personnalité, la motivation du candidat et ses capacités à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Cet entretien consiste notamment en une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et de ses motivations, suivie d'une conversation avec le jury (durée totale : quinze minutes ; coefficient : 1).

Le jury de cette session a adopté la grille d'évaluation suivante :

1. Présentation de l'expérience professionnelle (3 min maxi)
2. Connaissances et capacités à exercer les missions
3. Motivation, et capacité à se former, acquérir ou développer des aptitudes professionnelles

### 4.2 Les moyennes

Année	Nombre des candidats autorisés à participer à l'épreuve orale	Nombre des candidats présents à l'épreuve orale	Moyenne de l'entretien	Note la + élevée à l'oral	Note la + faible à l'oral	Nombre de notes éliminatoires à l'entretien (%)	Moyenne de l'examen
2019	687	676	11,52	20	0,5	43 (6,4 %)	10,33
<b>2021</b>	<b>525</b>	<b>505</b>	<b>10,76</b>	<b>19,5</b>	<b>1</b>	<b>52 (10,3 %)</b>	<b>9,38</b>

La moyenne de l'épreuve d'admission de cet examen est assez bien 10,76, mais en baisse comparée à la session précédente 11,52.

On notera également une progression du nombre de notes éliminatoires 10,3 % contre 6,4 % en 2019.

#### 4.3 Les candidats ayant suivi la formation CNFPT

<b>Candidats ayant déclarés avoir suivi la formation</b>							
<b>Admis à concourir</b>		<b>Présents</b>		<b>Candidats autorisés à participer à l'oral</b>		<b>Admis</b>	
<b>Nombre</b>	<b>% ensemble</b>	<b>Nombre</b>	<b>% ensemble</b>	<b>Nombre</b>	<b>% ensemble</b>	<b>Nombre</b>	<b>% ensemble</b>
302	34,4 %	254	35 %	193	37 %	101	44,88 %

On notera que près de 45 % des candidats admis (44,88 %) ont déclaré avoir suivi une formation CNFPT.

#### 4.4 L'évaluation de l'épreuve orale

Le niveau général des candidats est hétéroclite. Il y en a de très bons et d'autres très faibles, une majorité d'examineurs ont trouvé le niveau général assez moyen.

Les points forts des candidats sont leur connaissance des missions sur les postes occupés et de leur environnement professionnel. Certains avaient une vraie maîtrise des pratiques professionnelles et des savoir-faire.

Pour certains, ils ont démontré une vraie motivation et réussi une présentation valorisée de leur parcours.

Enfin, des candidats qui ont bien préparé leur épreuve se sont montrés bien supérieurs aux autres.

Les points faibles sont, pour une bonne partie des candidats, un manque de préparation, une méconnaissance de l'environnement territorial et peu de curiosité professionnelle.

Certains ont peu de connaissances transversales et peu de connaissances théoriques sur les marchés publics ou le budget ou encore sur le développement durable.

D'autres ont rencontré des difficultés à sortir de leur domaine de compétence et ont donc un manque d'ouverture. Ils ont, également, des difficultés à se positionner.

Le jury s'interroge également sur un ou deux candidats qui avaient de réelles difficultés d'élocution mais qui n'avaient pas demandé d'aménagement d'épreuve et dont ces difficultés ont réduit le temps de questionnement.

L'utilisation du guide dans l'entretien est un bon support, utile et une aide pour le questionnement. Les critères d'évaluation et de notation sont très clairs et appropriés. Ils sont équilibrés et correspondent au profil des agents de maîtrise.

#### 4.5 Le seuil d'admission et délibération

Après examen des moyennes des notes attribuées par chaque équipe d'examineurs, et considérant que les écarts constatés ne sont pas significatifs, le jury décide de ne pas procéder à une péréquation des notes.

**Après délibération, le jury a arrêté la liste des admis à 225 candidats.**

**Le seuil d'admission est fixé à 10 / 20.**

**La moyenne des admis est de 11,73 / 20.**

**La moyenne de l'examen est de 9,38 / 20.**

**Le profil du candidat admis à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial est dans la continuité des autres étapes de l'examen : le lauréat type est un homme à 77 %, issue du périmètre du conventionnement à 91 %, possédant un diplôme de niveau 3 à 48 % et âgée entre 30 et 39 ans à 48 %.**

#### IV CONCLUSION

Le taux de réussite pour l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial est de 30,74 %.

Le jury conclut ses travaux en soulignant la qualité de l'organisation de l'examen professionnel et remercie l'ensemble des acteurs pour leur investissement.

La liste d'admission prendra effet le 12 mai 2021.

Fait à Lieusaint, le 11 mai 2021

La Présidente du jury



Jocelyne KULPA BETTENCOURT